

# RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS CONCERNANT VOTRE COMPTE DE TAXES

## MODALITÉS DE PAIEMENT

### PAR MODE ÉLECTRONIQUE

#### Via Internet

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.
- ❖ Disponible pour les membres des Caisses Desjardins et les clients de la plupart des institutions bancaires.

#### **Important**

Choisir le fournisseur : Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Beauharnois) (tapez *Gonzague* dans la barre de recherche) et indiquer les **16 chiffres seulement** du numéro de matricule (commençant par un 5, 6 ou 7). Ce numéro est inscrit sur chaque coupon détachable.

#### Au comptoir d'une Caisse Desjardins

(uniquement pour les membres des caisses)

- ❖ Prévoir au minimum trois jours ouvrables avant que le paiement parvienne à la Municipalité. En cas de retard, des frais d'intérêt seront appliqués.

### PAR LA POSTE

- ❖ Faire parvenir **vos chèques postdatés** aux dates d'échéance de paiement
- ❖ Libeller les chèques à l'ordre de : **Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.**
- ❖ Inscrire le numéro de matricule sur les chèques, de préférence au recto. Le numéro de matricule se retrouve sur les coupons détachables.
- ❖ **Joindre les coupons détachables sans les agraffer aux chèques.**

### À L'HÔTEL DE VILLE

Au comptoir d'accueil situé au 4<sup>e</sup> étage du centre municipal, par chèque(s) ou en argent comptant seulement.

AUCUN PAIEMENT PAR CARTE DE DÉBIT  
OU PAR CARTE DE CRÉDIT

## ÉCHÉANCES POUR LE PAIEMENT DE VOS TAXES

**Pour un compte de taxes de 300 \$ ou moins**, en un seul versement, au plus tard le 20 mars 2017.

**Pour un compte de taxes de plus de 300 \$**, en trois versements égaux :

- ❖ 1<sup>er</sup> versement : au plus tard le 20 mars 2017
- ❖ 2<sup>e</sup> versement : au plus tard le 20 juin 2017
- ❖ 3<sup>e</sup> versement : au plus tard le 20 septembre 2017

### RESPONSABILITÉ SI VOTRE PAIEMENT DE TAXES ÉTAIT EFFECTUÉ PAR VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

Même si les renseignements relatifs au paiement de votre compte de taxes ont déjà été transmis par la Municipalité au créancier hypothécaire inscrit sur votre compte de taxes, vous devez tout de même vous assurer auprès de ce dernier que les paiements soient effectués aux dates d'échéance.

### FRAIS DE GESTION

- ❖ Le versement de taxes impayées portera intérêt au taux de 12 % annuellement. **Si le versement n'est pas effectué à l'échéance, le total des taxes est dû plus les intérêts.**
- ❖ Des frais bancaires de 25 \$ seront facturés pour les chèques sans provision.

La loi prévoit que le propriétaire d'un immeuble est responsable des taxes, même s'il n'a pas reçu de compte. Un avis public est publié par la secrétaire-trésorière annonçant l'envoi des comptes de taxes. Si vous ne le recevez pas reçu, veuillez contacter la Municipalité.

### RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour toute question additionnelle concernant votre compte de taxes, vous êtes invités à communiquer avec le service de l'administration / taxation au 450 371-0523, poste 221.

# COMPTE DE TAXES 2017

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE Service de l'administration / taxation

140, rue Principale  
Saint-Louis-de-Gonzague  
(Québec) J0S 1T0  
Téléphone : 450 371-0523  
Télécopieur : 450 371-6229

[info@saint-louis-de-gonzague.com](mailto:info@saint-louis-de-gonzague.com)  
[www.saint-louis-de-gonzague.com](http://www.saint-louis-de-gonzague.com)

### HEURES D'OUVERTURE

LUNDI AU JEUDI  
8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

VENDREDI  
8 h à 12 h

POUR TOUT SAVOIR  
SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK



# COMPTE DE TAXES 2017



## RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation foncière répertorie toutes les propriétés de la municipalité. L'année 2017 marque la troisième année du rôle triennal 2015-2016-2017 déposé le 15 septembre 2014.

Le rôle d'évaluation est basé sur la valeur du marché des propriétés au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ces valeurs d'évaluation servent de base pour le calcul des taxes municipales pour les années 2015, 2016 et 2017. La valeur réelle d'une unité d'évaluation est établie en tenant compte du prix qu'il serait justifié d'exiger par le propriétaire et de payer par l'acheteur suivant la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.

## FIRME D'ÉVALUATION

Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.

255, boul. Crémazie Est, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1M2  
1 877 700-4220

## RÔLE D'ÉVALUATION EN LIGNE

Vous pouvez consulter en ligne le rôle d'évaluation en cliquant sur le bouton **AccèsCité en ligne**, sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au [www.saint-louis-de-gonzague.com](http://www.saint-louis-de-gonzague.com).

### DÉTAIL DE LA TAXATION

TAXE GÉNÉRALE	2017	2016
Taxe foncière générale	0,6557 \$	0,6468 \$
Sûreté du Québec		
Réfection des rues (règlement d'emprunt 11-87)		
SERVICES	2017	2016
Égout	164,00 \$	169,00 \$
Ordures / bac	110,00 \$	217,00 \$*
Recyclage / unité d'occupation	100,00 \$	

\* 217 \$ pour les services de collecte d'ordures et de recyclage

### DETTES / RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

#### S.Q.A.E.\* - CONSTRUCTION DES BASSINS

Taux 2017	Dernière année de taxation
44 \$ / unité	2020

\* Société québécoise d'assainissement des eaux

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT 11-87 – TRAVAUX DE PAVAGE

Taux 2017	Dernière année de taxation
Inclus dans la taxe générale	2020

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT 13-96 – CONDUITE SANITAIRE

Taux 2017	Dernière année de taxation
36 \$ / unité	2024

#### RÈGLEMENT 09-70 – BRANCHEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT RUE STE-MARIE

Taux 2017	Dernière année de taxation
4,12 \$ / mètre linéaire	2030